

# Dans l'Eure, l'enseignant détenait près de 11 000 images pédopornographiques

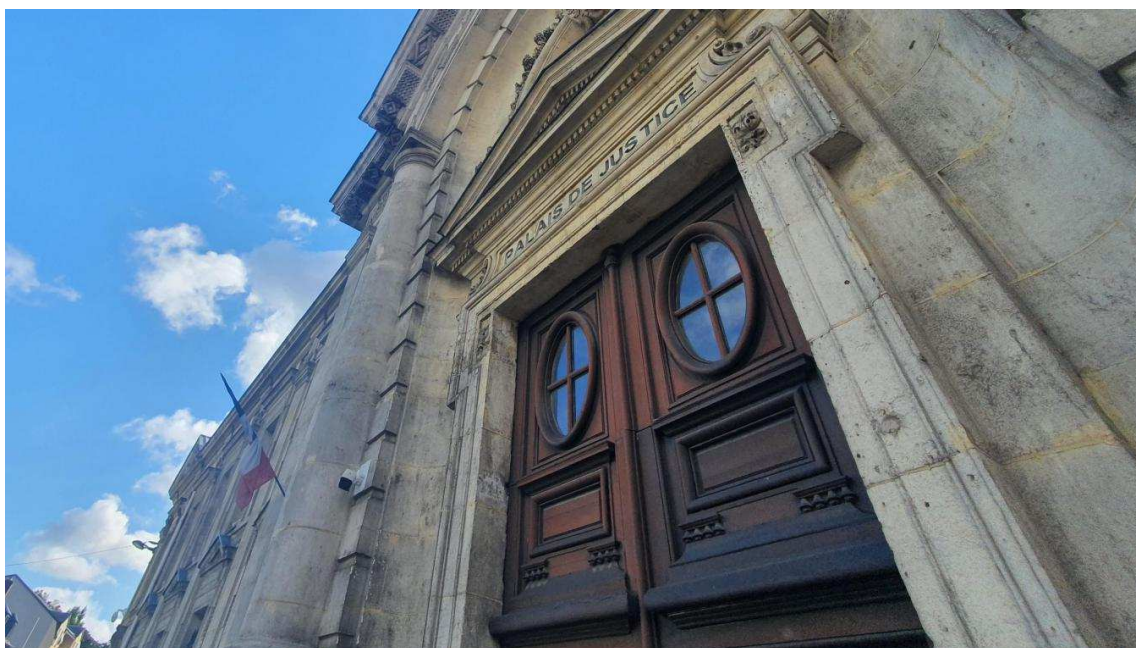
*Par Paris-Normandie*

4-5 minutes

---

Mis en ligne le 28/11/2021 à 18:54

**Un professeur des écoles de 35 ans, adepte du Darknet, a été condamné par le tribunal judiciaire d'Évreux jeudi 25 novembre 2021. Parmi les sanctions, l'interdiction formelle de tout contact avec des mineurs.**



Le professeur des écoles a essayé d'expliquer les faits devant les juges du tribunal d'Évreux - Photo d'illustration Paris-

Normandie

11 000 images pédopornographiques, 140 films mettant en scène des enfants de 4 à 18 ans ayant des relations sexuelles : voilà ce qu'ont découvert les gendarmes de [Gaillon](#) dans l'ordinateur d'un professeur des écoles âgé de 36 ans. Cet enseignant sans affectation habitait alors à Gaillon. Les investigations des militaires ont permis de découvrir que l'enseignant détenait certaines de ces images depuis 2015. Pas un coup d'essai donc.

Convoqué jeudi 25 novembre 2021 devant le [tribunal judiciaire d'Évreux](#), le trentenaire devait s'expliquer sur cette passion morbide. Inconnu des services de police, bien considéré par ses collègues, il n'avait pas éveillé les soupçons. Seule sa compagne avait des doutes : « *J'avais un mauvais pressentiment. Chaque fois que je passais à côté de lui lorsqu'il était sur son ordinateur, il fermait les pages qu'il consultait* », décrit cette mère de cinq enfants, dont deux sont nés de son union avec le prévenu.

Depuis la révélation des faits en mai 2021 et le placement du mis en cause sous contrôle judiciaire cet été, le couple s'est séparé. Le prévenu a déménagé dans une petite commune de la vallée de l'Eure.

### **Jamais de passage à l'acte**

Ces faits, l'enseignant les admet. Devant le tribunal, il tente même de les expliquer. Il évoque le logiciel Tor, qui permettait de contourner les blocages et lui offrait la possibilité de circuler sur le Darknet, ce côté obscur de la Toile, sans être repéré. L'audience fut aussi l'occasion de présenter le travail accompli par un psychiatre, qui ne lui reconnaît pas de dangerosité mais

avance des pistes d'explications, comme le suicide de l'un de ses frères ou ce membre de sa famille ayant agressé sexuellement ses enfants.

**Lire aussi** [La police recherche des victimes de viols et agressions sexuelles dans l'Eure](#)

Me Pauline Brosseau, qui défend le prévenu, insiste sur le fait qu'il n'est jamais passé à l'acte. Ce qu'a confirmé l'enquête de gendarmerie réalisée dans les écoles que le prévenu a fréquentées, notamment lors de ses remplacements.

### **Interdiction d'enseigner**

À la barre, celui qui ne présente pas le profil d'un prédateur sexuel semble avoir pris conscience de ses actes, surtout lorsque l'une des assesseurs stigmatise le plaisir qu'il prend à voir des enfants se faire violer. Faisant cas de l'état anxio-dépressif du professeur des écoles, le parquet propose vingt mois de prison dont dix ferme. La détention ne sera pas retenue par le tribunal, qui condamne l'enseignant à douze mois de prison entièrement assortis d'un sursis.

Une période que le prévenu devra mettre à profit pour se soigner. Il a une interdiction définitive d'enseigner ainsi que tout contact avec des mineurs. Son nom figure aussi au fichier des délinquants sexuels.

**Lire aussi** [À quoi servent les conciliateurs de justice](#)